Image not found or type unknown

Sous compteur edf et eau dans un local commercial

Par **Nabben MC**, le **01/08/2017** à **10:47**

Maître,

J ai signé un bail commercial et créé un atelier blanchisserie pour des résidences secondaires.
Le local est divisé en deux , mon voisin est un ami , c est son bureau il est artisan Maçon .
Dans son bureau un ordinateur et un réfrigérateur, une douche.
Le propriétaire m informe lors des visites avant que je m engage : vous avez le compteur général dans votre atelier et vous et votre voisin un sous compteur chacun .
Pour effectuer correctement mon activitée je demande l augmentation des kl du compteur .
Entre temps je m engage et signe le bail. Je réalise après coup que je ne peux pas mettre le compteur a mon nom , je ne peux pas choisir mon fournisseur edf ainsi que les plages horaires , je dois partager les kl du compteur et cela me limite dans mon activité , le disjoncteur saute sans cesse , car le propriétaire ne nous a pas dit que sa maison qui est située derrière le local est aussi branchée sur le compteur edf .
De plus il a la clef et rentre dans mon local , car quand je mets en fonction plusieurs machines et que le compteur saute il rentre.Idem pour l eau je n ai pas mon compteur.
Sur mon bail en plus du loyer il me fait payer 65 euro par mois pour des charges sans préciser les charges..
Je suis désespérée car il est violant par ces paroles , hurle et m insulte.Je suis seule .Je tiens à préciser que le propriétaire est auto entrepreneur et qu il ma obligé a faire lui même les travaux électrique et branchement d eau pour mes machines , je n aurai pas eu le local si j avais pris un autre artisan.
Maître que dois je faire ?
Mon activité est saisonnière il me coupe l herbe sous le pied et me restreint dans mon activité.
Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés